

# BILAN DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT

Le mot « élan » est un mot qui revient souvent à propos du Grenelle de l'environnement. Ce processus a suscité une dynamique en faveur de l'environnement dans le cadre d'une gouvernance inédite. Les collègues « collectivités », « employeurs », « État », « ONG environnement » et « salariés » constituaient le socle de la « gouvernance à cinq » à laquelle ont été associés des experts et des associations non environnementales. Cette méthode a favorisé le dialogue, l'appropriation des enjeux et permis l'expression d'une profusion de propositions.

## 79 % des Français

*pensent que la protection de l'environnement  
peut être un moteur  
pour la croissance économique*

source CREDOC

*Les dépenses fiscales  
liées à l'énergie fossile  
ayant un impact négatif*

*sur le plan environnemental s'élèvent à*

## 5,8 milliards d'euros

source IGF

La place occupée par l'environnement dans la société a également changé. L'intitulé des tables rondes d'octobre 2007 concrétisant les engagements du Grenelle en témoigne : lutter contre le changement climatique, préserver et gérer la biodiversité et les milieux naturels, préserver la santé et l'environnement, instaurer une démocratie écologique. Deux lois en sont directement issues, une loi de programmation, dite « Grenelle I », dont les objectifs ont fixé un cadre de référence, et la loi portant engagement national pour l'environnement, dite Grenelle II, dont les 257 articles auront nécessité un an et demi de débats.

Depuis, la dynamique du Grenelle, processus collectif fragile, s'essouffle progressivement. La complexité de la loi Grenelle II, sa longueur et l'inégale importance de ses dispositions n'ont pas rendu le droit de l'environnement plus lisible et plus accessible. L'application des textes a rencontré des difficultés dans les territoires. De plus, les évolutions récentes font craindre la remise en cause d'engagements emblématiques. Le cas de la responsabilité sociale et environnementale (RSE) des entreprises, dont le décret d'application n'est toujours pas publié, est significatif. Dans certains secteurs, comme le fret ferroviaire, l'abandon de l'engagement du Grenelle ne peut qu'être constaté. D'autres mesures enfin ont souffert de la crise financière, au travers des coupes budgétaires qu'elle provoque.

Le CESE se prononce pour une relance du processus qui préserve les acquis du Grenelle et crée les conditions d'un nouveau modèle économique, tourné vers le développement durable. Il devra réduire les inégalités sociales et générer de l'emploi, tout en respectant l'environnement et les ressources naturelles. Le Conseil illustre ce choix par des propositions pour anticiper les ruptures, gérer les transitions, faciliter des choix clairs et efficaces.

## 86 000 hectares

*d'espaces naturels ou agricoles  
sont artificialisés par an*

source ministère agriculture



## Pierrette CROSEMARIE

Inspectrice principale des douanes

Conseillère confédérale CGT

Membre du groupe de la CGT

Membre de la commission temporaire, de la section de l'environnement et de la délégation Outre-mer

Contact section : [env@lecese.fr](mailto:env@lecese.fr) - tél. 01 44 43 62 27 - [www.lecese.fr](http://www.lecese.fr)

Contact rapporteur : 01 48 18 81 24 - [p.crosemarie@cgt.fr](mailto:p.crosemarie@cgt.fr)

## CRÉER LES CONDITIONS D'UNE NOUVELLE DYNAMIQUE DES ACTEURS, PÉRENNE ET PRODUCTIVE

1. Encourager l'éducation et la formation au DD tout au long de la vie
2. Stimuler la gouvernance au niveau national
3. Créer de nouvelles synergies des acteurs au niveau territorial
4. Développer les droits environnementaux

*L'Éducation au développement durable (EDD) est un parcours, un processus, non une discipline. Elle doit concerner tous les cursus.*

## MIEUX INTÉGRER LES OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX DANS LA PRODUCTION, LA CONSOMMATION ET LES COMPORTEMENTS DE TOUS LES ACTEURS

*Le CESE insiste sur la nécessité d'agir sur plusieurs leviers : recherche et soutien à l'innovation, formation, normalisation et certification de produits. Un label DD pourrait être mis en place. Le CESE propose que soit défini un statut légal du lanceur d'alerte.*

5. Développer des filières nouvelles
6. Encourager des modes de production agricoles durables
7. Gérer dans la durée les transitions du bâtiment en accompagnant les transformations nécessaires
8. Lutter contre la précarité énergétique des ménages
9. Développer une sensibilité environnementale de plus en plus présente dans la société
10. Assurer la traçabilité sociale et environnementale des produits et services

## MOBILISER LES FINANCEMENTS ET LA FISCALITÉ

11. Mettre à plat la fiscalité impactant l'environnement
12. Construire une fiscalité environnementale économiquement et socialement acceptable
13. Rechercher des financements innovants

*Le CESE demande, préalablement à la conception de nouveaux dispositifs fiscaux, de réorienter les prélèvements et les dépenses fiscales existants vers une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux.*

## DÉFINIR DES PRIORITÉS COMBINANT EFFICACITÉS ENVIRONNEMENTALE, ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

*Les principales menaces identifiées sont le changement climatique, les atteintes à la biodiversité et aux écosystèmes, les risques pour la santé et l'environnement. Le CESE réaffirme l'actualité, en 2012, de ces trois priorités législatives du Grenelle.*

14. Effectuer des choix clairs à partir d'axes stratégiques partagés
15. Évaluer les réalisations à partir d'indicateurs de développement durable
16. Améliorer la relation « santé-environnement »
17. Renforcer le rôle de la société civile dans les stratégies européennes et internationales de la France